# Saint-Claudemag

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA VILLE DE SAINT-CLAUDE

www.saint-claude.fr

N°55 - Mai-Juin 2016

# Saint-Claude rejoint le réseau des "Plus Beaux Détours" de France













**Dossier: La sécurité à Saint-Claud** 

Pages 6 et 7

4 500 visiteurs sont venus à la rencontre des 200 exposants présents pour la 6ème édition du Salon de l'Orientation, de la Formation et de l'Emploi d'Oyonnax (SOFEO), le jeudi 24 mars.





Du 7 au 14 mars, près de six cents élèves ont participé aux **Jeux** des Neiges organisés à Lajoux.



La première soirée-débat sur le thème de la parentalité, organisée par les travailleurs sociaux de la Ville, du Département et de l'Éducation nationale, a rencontré un franc succès le jeudi 10 mars dernier.



Le samedi 20 février dernier, en Mairie, le Kiwanis-Club Saint-Claude Haut-Jura a remis l'intégralité de ses bénéfices 2015 (8 000 €), par chèque, à l'association du Ski Club du Lizon pour l'achat d'un Kartski et la formation des adultes à l'encadrement des enfants, et à la maman de la petite Clara, trois ans, atteinte d'une tumeur aux reins.



Un peu plus d'une centaine de personnes sont venues échanger avec la Municipalité le jeudi 31 mars dernier à l'occasion de la réunion publique d'information à la population.



Inauguration du carré de roses de Ravensbrück dans l'enceinte du Monument aux Morts de Saint-Claude, à l'occasion de la commémoration du 72<sup>ème</sup> anniversaire de la rafle de Pâques 1944, le samedi 9 avril.

## Sommaire

- Sommaire, Éditorial
- Budget
- Vie des quartiers
- Dossier: La sécurité à Saint-Claude
  - Inscriptions scolaires
  - Requalification du cœur de ville
  - Libre expression des élus
  - Rendez-vous culturels et sportifs
  - Agenda 21: Ville propre



#### Saint-Claude Mag

N°55 - **Mai-Juin 2016** Hôtel de Ville - BP 123 39206 Saint-Claude Cedex Tél. 03 84 41 42 43

#### www.saint-claude.fr

Directeur de la publication : Jean-Louis MILLET

Conception graphique: PC01.fr

Photos : Ville de Saint-Claude - DR Photo de couverture : © Ville de Saint-Claude

Impression : CAIRE Imprimeur certifié Imprim'vert

Tirage 6 500 exemplaires

Dépôt légal à parution. ISSN 1268-7634

Imprimé sur papier fabriqué à partir de fibres recyclées ou imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.

# Éditorial du Maire

Chers Sanclaudiens,

Il y a deux ans, j'annonçais la Sécurité comme l'une des mesures prioritaires de notre mandat.

Aujourd'hui, nous avons mis en place tous les outils nécessaires pour assurer aux Sanclaudiens le maximum de sécurité.



- 1 L'installation des caméras de vidéo-protection (47 caméras sur 33 sites d'implantation) devrait débuter en juin pour une mise en service à la fin de l'été.
- 2 Agrandissement du poste de Police municipale pour permettre un fonctionnement plus efficace du service.
- 3 Armement de la Police municipale pour vous protéger plus efficacement par la dissuasion mais aussi par la réaction face à des agressions de nature criminelle.
- 4 Convention de coopération entre la Gendarmerie et la Police Municipale afin de renforcer une dynamique entre les deux services qui travaillent en totale harmonie.
- 5 Opération « Participation citoyenne » faisant appel à la vigilance de chacun pour signaler tout fait anormal dans son quartier.
- 6 Opération « Tranquillité vacances » reconduite chaque année pour surveiller votre habitation pendant que vous partez en vacances.

On peut y ajouter le Club de Prévention où des éducateurs rencontrent des jeunes pour leur éviter de sombrer dans la délinquance.

Tout cela constitue un arsenal de moyens de prévention qui permettent en même temps de réagir si doit venir le temps de l'action et de la réaction. La sécurité est au cœur de mon engagement politique et doit être une préoccupation de chaque instant et pas seulement lorsque des évènements particulièrement violents et tragiques se produisent comme nous l'avons vécu le 13 novembre 2015.

Nous ne relâcherons pas notre effort en ce domaine.

La première des libertés c'est celle de pouvoir aller et venir librement sans risquer une atteinte à sa personne ou à ses biens. C'est cette liberté là que nous voulons vous garantir autant que faire se peut.

Jean-Louis MILLET

# Budget 2016

Le budget devient de plus en plus difficile à équilibrer en raison de la baisse des recettes due elle-même à la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'État. Depuis deux ans, ce sont 765 000 € de moins qui rentrent dans les caisses communales. En 2017, ce sera 1 085 000 € de moins. Cela équivaut à ce que la Ville réalise en investissements nouveaux chaque année.

#### Alors que faire?

- ➤ Soit ne plus réaliser aucun investissement,
- ➤ soit emprunter la part qui ne nous est plus versée et augmenter la dette de la Ville,
- > soit réduire les dépenses de fonctionnement ; ce que nous avons fait en les diminuant de 116 000 € en 2015 par rapport à 2014.

Il n'est pas envisageable de ne plus investir. Aussi, devons-nous à la fois accepter d'emprunter plus en profitant d'une période favorable avec des taux très bas à 1,5 % et poursuivre l'effort de baisse des dépenses de fonctionnement. Il faut cependant savoir que le Budget du Personnel (9,5 M€) représente à lui seul 63 % du réalisé en fonctionnement en 2015.

Le Budget d'investissement 2016 est de 8,3 M€, celui de fonctionnement de près de 16 M€.

Les dépenses d'équipement (travaux effectués par la Commune) baissent régulièrement depuis quatre ans.

Si les dépenses de fonctionnement ont baissé de 116 000 € en 2015, les recettes ont diminué aussi mais de 519 000 € surtout à cause de la baisse de 344 000 € de la DGF en 2015 qui va se poursuivre en 2016 et 2017 dans les mêmes proportions.

Malgré cette situation peu confortable, il n'est pas question d'augmenter les impôts.

	4.791.00	4.304.0	1/ 20	04.03/
	SEAL.	4,778,67	6.23	the same of the sa
	41/	190,007	1,002	and the same of th
		3.870.31	3, 133, 80	
olo olo		4.637.00/	8,430.82/	1,780.
		210.70	5,066.89	2,981,2
		130,01/	4.394.91	2,090.88
		3.43/	1.869.93/	3,108.00/
			890.38	
6	1		5.89	4,394.96
		3,890		2,289.93
		2,610.7		3,909.0
			1 3	110
		3,133.92	4,6	0
		1,890,99	3.5	
		1,989.09		
	- 6,	108.03	-	
lant-	9,0	20.88	-	
26.19	5,091	Tool 1		8,
100.18	5000	.08/		1,8
3,110,91	5,000,2	7/		
3.630.90	398.91/			3,90
7,880,837 3,83	90,001			6,308
8,887,97 1,881	00/			9 00
2770-1	4/1			8,887.5
1.574			00/	600.28
0.841	7/1/1	45	1	1 20-
95R 401				1,338.99
J,880 not		34.93		5.072 00
	ME	3,470.37		5,073.06
0,441 001	2	430.18	,	3,890.31
2 3.80		+30.18	9	200
4//201	6,94	0.83	7,0	268.13
0,950 2-1	1 -	0.03/	7,90	9.38
3.340	1,703.	001	0	0.38
1070 0-1	983.83	-	8,909	00
	283.83	7	100	180
8,771.93	10-	1	1,372.5	12/
840 70	18.73		9,22	1
70//	-/		4,294	4

Il faudra coûte que coûte réduire le fonctionnement pour compenser le manque à gagner de la DGF et aller au-delà pour consacrer les économies réalisées à des dépenses d'investissement.

Les indispensables économies passeront nécessairement par une diminution du volume des prestations offertes, par une réduction des services offerts aux Sanclaudiens. Le temps des efforts de tous est arrivé. L'inconfort financier actuel ne permet plus de vivre sur le même pied que celui auquel chacun est habitué.

Il nous appartient d'agir en ce sens. Chacun doit admettre que lorsque l'on a 100 € on ne peut en dépenser 200.

Notre responsabilité est de maîtriser les finances communales pour éviter que la solution ne devienne fiscale.

# Saint-Claude rejoint le réseau des « Plus Beaux Détours » de France

Souhaitant développer l'attractivité de son offre touristique, la Ville de Saint-Claude a décidé d'adhérer au réseau des « *Plus Beaux Détours* » de France.

Créée en 1998, cette association regroupe aujourd'hui 105 communes réparties dans toutes les régions et sur soixante-et-onze départements. Le réseau a pour vocation de faire découvrir la diversité du territoire français en dehors des zones les plus fréquentées. Pour cela, il s'appuie sur des partenaires tels La Poste, la SNCF ou EDF et sur l'édition d'un guide annuel, en collaboration avec Michelin, tiré à plus de 210 000 exemplaires. À Saint-Claude, l'édition 2016 est disponible gratuitement à l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude.

Le dossier de candidature de la commune a été étudié par la Commission d'adhésion de l'association « Les Plus Beaux Détours de France » qui a émis un avis favorable, ratifié par le bureau de l'association réuni le 16 décembre 2015.

Pour rappel, la ville de Saint-Claude détient déjà deux étoiles « Ville fleurie » et est labellisée « Ville et Métiers d'Art ».



#### Tous mobilisés contre la fermeture du guichet de la gare de Saint-Claude

La direction régionale Bourgogne-Franche-Comté de l'établissement public industriel et commercial SNCF a rencontré la Municipalité de Saint-Claude le 14 janvier dernier pour lui faire part de son projet de fermeture du guichet de la Gare de Saint-Claude au 30 iuin 2016. La direction régionale de la **SNCF** entend substituer les missions jusqu'alors effectuées par un personnel commercial par la mise en place de divers outils numériques (déploiement de bornes interactives, portail Internet) ou par la dévolution de ces missions à des commerçants de proximité ou encore aux collectivités du territoire.

La réorganisation stratégique des services et prestations de la SNCF, pour légitime qu'elle soit, ne peut se réaliser au détriment

des usagers et par la suppression des services publics de proximité. Ainsi, la fermeture du guichet obligera les Sanclaudiens à se déplacer vers les gares d'Oyonnax ou de Lons-le-Saunier afin d'obtenir les conseils personnalisés de proximité pour le choix des trajets, pour l'obtention d'informations sur l'état des réseaux (équipements et activité) ou encore pour la modification ou l'échange de billets.

Plus généralement, cette atteinte à la notion de service public participe à la dégradation des services de proximité à Saint-Claude. Elle renforce le sentiment d'abandon de la population qui voit les centres de décision et de prestations s'éloigner plus encore. Elle précipite, par la suppression des équipements et services, la perte d'attractivité de la ville. Cette fermeture est inacceptable.

En conséquence, mercredi 6 avril dernier, représentants de la FNAUT (Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports), de l'APVFJ (Association pour la Promotion des . Voies Ferrées Jurassiennes), de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, des villes de Saint-Claude d'Oyonnax, de la CFDT SNCF Franche-Comté, et Maryse Cipresso, guichetière SNCF, se sont réunis en Salle d'Honneur de l'Hôtel de

Ville de Saint-Claude pour lutter contre le projet de fermeture du guichet SNCF de la gare de Saint-Claude et agir pour la sauvegarde de ce service public.

Élus locaux et associations de défense du train ont ainsi évoqué l'obligation pour la SNCF, selon la convention TER 2013-2017, de trouver un point de vente alternatif qui permettrait de répondre aux demandes des usagers de la même manière qu'un guichet dédié si celui-ci venait à être fermé. En ce sens, un nouveau courrier va donc être prochainement adressé la SNCF.

Monsieur le Maire de Saint-Claude s'est également dit favorable au lancement d'une pétition dont les signatures seront envoyées à la direction régionale de la SNCF. Pour rappel, en 2011, la mobilisation de plus de huit cents Sanclaudiens avait permis de maintenir trois allers-retours par jour entre Saint-Claude et Oyonnax. Commerçants et associations sont appelés à soutenir la Municipalité dans cette démarche.

Pour finir, il semble indispensable d'associer la population sanclaudienne à cette lutte. Ainsi, un rassemblement citoyen sera prochainement organisé sur place pour défendre le guichet de la gare de Saint-Claude.

À noter que, lors de cette réunion, les débats se sont également tournés vers l'avenir de la ligne SNCF, TER Andelot-en-Montagne – Saint-Claude – Oyonnax – La Cluse, ligne ferroviaire particulièrement indispensable pour la vie et l'attractivité de nos territoires.

# La sécurité

# Les missions de la Police

Actuellement composée de sept agents de Police municipale, de deux Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) et d'un personnel administratif, la Police municipale de Saint-Claude exerce des missions importantes, nombreuses et variées. Les prérogatives des Policiers municipaux ne cessent de s'accroître au fil des années, notamment depuis la loi du 15 avril 1999 puis, plus récemment, avec la loi LOPPSI II (Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure) et le Code de la sécurité intérieure.

On a trop l'habitude de ne voir la Police municipale que sous l'angle de la verbalisation des infractions aux stationnements payants. Or, ses missions sont multiples comme en témoigne la liste qui suit :

#### 1 - Surveillance générale



Les patrouilles de Police municipale assurent une surveillance générale de la ville et assurent le maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité. Ces patrouilles peuvent être motorisée ou pédestre. Cette

présence entraîne régulièrement les agents à être les primointervenants lors d'interventions de toutes sortes et d'accidents de voie publique.

#### 2 - Coordination avec la **Gendarmerie** nationale



La Police municipale travaille en étroite collaboration avec les services de Gendarmerie

à travers de rencontres régulières, d'actions ou de patrouilles communes et d'échanges réciproques d'informations utiles relatives à l'ordre, la sécurité et la tranquillité publics dans la commune. La convention de coordination entre la Police municipale et la Gendarmerie nationale a été renouvelée en février 2016.

#### 3 - Proximité

La présence régulière sur la voie publique et la communication avec le public, les commerçants, les associations, les bailleurs sociaux, mais également la connaissance de l'ensemble de la commune et de ses habitants ont un rôle majeur en matière de police de proximité afin que s'établisse un contact entre la population et « sa » Police.

#### 4 - Prévention

La prévention est un élément important dans les missions de la



Police municipale. Cela se traduit par de nombreuses actions telles que:

■La sécurité routière, avec des interventions dans les établissements

scolaires (« Semaine de la Sécurité routière » et interventions ponctuelles) mais également, à l'avenir, en direction d'autres publics comme les seniors par exemple.

■ La Semaine « Lumière et Vision » avec un diagnostic des

éléments lumineux ou d'éclairage des véhicules, mais également la participation d'opticiens de la ville, présents pour effectuer gracieusement un test de la vue.



- Les relations avec les établissements scolaires afin d'évoguer, et si possible anticiper, des problèmes éventuels rencontrés à proximité ou au sein des établissements.
- L'opération « *Tranquillité Vacances* », par une surveillance renforcée des habitations ou commerces lors de l'absence des propriétaires ou locataires.

En dehors de ces actions, la prévention se fait également au quotidien au cours des patrouilles.

#### 5 - Contrôle / répression

La répression est indissociable de la prévention, afin de

crédibiliser cette dernière. Les agents de Police municipale effectuent donc des missions de contrôles et font usage de moyens répressifs. Les compétences et les formations des Policiers municipaux leurs permettent de constater et



d'effectuer des procédures dans de nombreux domaines. Leurs prérogatives en matière de Code de la route, par exemple, en font des acteurs importants afin de garantir la sécurité routière (ex. : contrôles vitesse). Ils constatent également les infractions aux arrêtés de Police du Maire et sont chargés du contrôle du stationnement et notamment, du stationnement payant.

# à Saint-Claude

# municipale à Saint-Claude

#### 6 - Manifestations et cérémonies



La Police municipale assure, par sa présence, la sécurité des participants et le bon déroulement des manifestations culturelles, sportives ou récréatives. Ces missions ont notamment été renforcées après les événements tragiques survenus en 2015. Parmi ces manifestations : Les Soufflaculs, les feux d'artifices de la Fête nationale, Prom'été, les concerts et spectacles de la saison culturelle, etc. Les agents participent également aux cérémonies commémoratives.

#### 7 - Vidéo-protection

Déjà en place dans le parking couvert de la Côte Joyeuse, la



vidéo-protection va être étendue sur le territoire de la ville à compter du mois de juillet 2016. Les agents désignés comme opérateurs de vidéo-protection ont en charge l'exploitation des images, sur réquisition d'un Officier de Police Judiciaire.

#### 8 - Fourrière animale et chiens catégorisés

La capture, le placement en fourrière et les procédures concernant les animaux errants sont effectués par le service de Police municipale. Les déclarations et démarches administratives pour l'obtention d'un permis de détention de chiens catégorisés sont à effectuer au poste de Police municipale. Les agents assurent également le contrôle et, le cas échéant, aux procédures relatives à la détention de ces animaux.

#### 9 - Urbanisme, publicité, enseignes et préenseignes

En coopération avec le Service Urbanisme de la Ville, les Policiers municipaux, assermentés à cet effet, sont habilités à contrôler et constater les infractions relatives à l'urbanisme. Ils sont également compétents en matière d'affichage, de publicité, enseignes et pré-enseignes.

#### 10 - Police funéraire

En zone de compétence de la Gendarmerie nationale, la Police municipale est en charge de la Police funéraire. Les agents assistent et effectuent les démarches relatives à certaines opérations funéraires (rédaction de procès-verbaux et pose de scellés pour mise en bière, exhumation, etc.).

# 11 - Occupation du domaine public, foires, marchés, fête foraine

Les Agents de Surveillance de la Voie Publique exercent les fonctions d'agents placiers. Ils ont donc en charge les foires, marchés et fête foraine se déroulant à Saint-Claude et l'attribution des



emplacements aux commerçants selon les dispositions réglementaires. Le service reçoit également les demandes de réservation d'emplacements de stationnement inférieur à trois jours (au-delà, contacter les Services Techniques municipaux).

#### **Armement de la Police municipale**

C'est au lendemain des attentats de Charlie Hebdo que Monsieur le Maire a demandé à Monsieur le Préfet du Jura de bien vouloir armer la Police municipale de Saint-Claude. Le Préfet a bien voulu accéder à sa demande et armer notre Police comme il l'a également fait à Dole.

C'est une question de pratique et de bon sens. Les gardechasses, les garde-forestiers, les convoyeurs de fonds, les contrôleurs de la RATP sont armés et personne n'y trouve à redire. Les Policiers municipaux, chargés de vous protéger, seraient-ils les seuls à ne pas être équipés ? Ils disposeront donc de bombes lacrymogènes, de bâtons de défense télescopiques et désormais, de pistolets à impulsions électriques (Taser) et de revolvers Manhurin. Ces revolvers, anciennes armes de la Police nationale, sont prêtés par l'Etat.

Ils seront dès lors en mesure d'intervenir pour vous protéger mais aussi de se protéger, c'est bien la moindre des choses.

Les grands débats philosophiques ne sont plus de mise. Ce qui se passe en France et dans le monde impose de prendre toutes dispositions. Ça n'arrive pas qu'aux autres.

Ceux qui ne partagent pas ce point de vue seront les premiers à appeler la Police en cas de coup dur.

La Gendarmerie, même avec des effectifs plus importants, n'est pas toujours en mesure d'intervenir sur-le-champ tant son périmètre d'intervention est important. Les deux se complètent donc et unissent leurs forces grâce à une coopération sans failles.

Ajoutons, et ce n'est pas la moindre des choses, que nos Policiers municipaux, avant de pouvoir utiliser leurs armes, sont soumis à une formation préalable de 45h, soit huit jours pour l'arme à feu, 18h, soit trois jours pour le pistolet à impulsions électriques et 12h, soit deux jours de formation au cadre juridique. Chacun de ces modules est sanctionné par une évaluation finale pratique, théorique et comportementale. Ils devront, en outre, participer chaque année à un minimum de deux formations d'entraînement obligatoires de 4h, soit une demi-journée, chacune.

### Inscriptions scolaires pour l'année 2016-2017

#### École maternelle

L'inscription des enfants nés en 2011, 2012, 2013 et 2014 peut être enregistrée du lundi 2 mai 2016 au vendredi 8 juillet 2016 auprès du Service Enfance Jeunesse municipal, pour une admission à compter de la rentrée de septembre 2016.

À noter que les enfants nés en 2014 doivent avoir deux ans révolus au jour de la rentrée.

#### Les parents doivent se présenter avec :

- le livret de famille ou un acte de naissance de l'enfant.
- le carnet de santé à jour des vaccinations,
- un justificatif de domicile récent (moins de trois mois) : guittance de loyer, facture de téléphone, d'eau ou d'électricité.

En cas d'hébergement, une attestation sur l'honneur de la personne qui héberge l'enfant.

En cas de séparation ou de divorce : merci d'apporter une pièce justificative établissant la qualité du responsable légal (pièce d'identité) et le cas échéant, les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement).

#### **Ecole élémentaire, classe de Cours Préparatoire (CP)**

Le passage de la maternelle à la classe de Cours Préparatoire ne se fait pas automatiquement : une nouvelle inscription doit être faite en Mairie auprès du Service Enfance Jeunesse.

Pour les formalités d'inscription, les parents concernés doivent se présenter entre le lundi 2 mai 2016 et le vendredi 8 juillet 2016

- le livret de famille ou un acte de naissance de l'enfant,
- le carnet de santé à jour des vaccinations.
- une pièce justificative de domicile récente (moins de trois mois) : quittance de loyer, facture de téléphone, d'eau ou d'électricité.



#### **Ecole d'affectation**

L'enfant sera scolarisé dans l'école du périmètre correspondant à son lieu d'habitation. Des dérogations ne seront accordées qu'à titre exceptionnel. La décision sera communiquée aux parents par courrier, à compter du vendredi 12 août 2016.

Pour la scolarisation des enfants résidant dans une commune extérieure, l'accord du Maire de la commune de résidence est obligatoire. Sur demande, un dossier est remis par le Service Enfance Jeunesse municipal.



#### **Accueils périscolaires**

L'accueil du matin et du soir est assuré dès le premier jour de la rentrée.

La restauration scolaire est également assurée dès le premier jour, avec réservation au préalable.

Le prix de ces services est calculé en fonction des revenus familiaux.

#### **Renseignements:**

Hôtel de Ville – Service Enfance-Jeunesse 32. rue du Pré - BP 123 39206 SAINT-CLAUDE Cedex Tél. 03 84 41 42 54

Mail: enfance.jeunesse@mairie-saint-claude.fr

#### **Horaires d'ouverture :**

Du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 (fermé le jeudi après-midi)



#### MAISON DE LA PETITE ENFANCE de Saint-Claude

**Square du Truchet** 39200 SAINT-CLAUDE

Ouverte à tous les enfants de 8 semaines à 4 ans en fonction des besoins des familles.

> Pour l'année 2016/2017 les dossiers de pré-inscription sont à retirer au secrétariat du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. Pour toute information : tél. 03 84 45 19 96

## La Ville vous soutient dans l'embellissement de vos façades

Dans le cadre de la requalification du cœur de ville, la Municipalité souhaite soutenir les propriétaires qui souhaitent entreprendre des travaux de ravalement et d'embellissement de façades. Ce dispositif, qui existe depuis 1978 mais a connu des évolutions, a pour but d'inciter les propriétaires à franchir le pas.

Récemment, par délibération en date du 25 novembre 2014, l'assemblée municipale a souhaité élargir l'aide aux travaux d'isolation extérieure afin de favoriser les rénovations énergétiques.

#### ■ Deux zones ont été définies :

- ► Zone 1 (centre-ville) : zones entrant dans le périmètre de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager)
- ► Zone 2 : toutes les autres zones du territoire communal (ville et communes rattachées)

À noter que l'aide concerne uniquement le bâti de plus de dix ans et que seul le ravalement de façade sur rue, c'est-à-dire visible de la rue, est subventionné.

Pour fixer l'assiette de la subvention, la superficie est calculée sans déduction pour les ouvertures. Le montant de la subvention est plafonné et ne peut excéder 50 % du montant HT des travaux réalisés ouvrant droit à la subvention.

#### Participation financière:

■ pour les travaux de ravalement de façade (sablage des pierres de taille, rejointement, enduits de finition, peinture)

Zone 1 : 12 €/mZone 2 : 6 €/m²

■ pour les travaux d'isolation extérieure :

Zone 1 : 18 €/m²
 Zone 2 : 12 €/m²

# ■ Comment bénéficier de cette aide financière?

Toute personne intéressée doit remplir un formulaire de demande d'aide accompagné du devis d'une entreprise, à transmettre aux:

Services Techniques municipaux 28, rue Saint-Blaise 39200 SAINT-CLAUDE

Tél. 03 84 45 79 65

Mail: services.techniques@mairie-saint-claude.fr

Après vérification, une notification du montant de l'aide est transmise au demandeur.

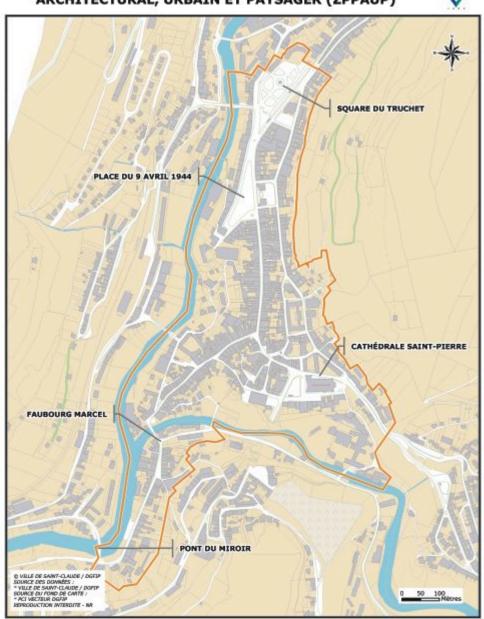
Le règlement de la s u b v e n t i o n interviendra après présentation d'une facture acquittée.

L'ordre d'arrivée des demandes définit l'ordre des priorités. Les aides cessent dès lors où le crédit prévu à cet effet est épuisé (10 000 €).



#### PÉRIMÈTRE DE LA ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER (ZPPAUP)





# Libre expression des élus

## Majorité

#### Quand le WEB tue le service public

Internet est un outil extraordinaire d'ouverture sur le monde mais à quel prix?

Il trouve sa limite dans la déshumanisation des relations. Or, c'est ce qui se passe de plus en plus aujourd'hui. Les guichets des services publics ou pour le moins des services « au public » lorsqu'il s'agit d'entreprises privées, ferment les uns après les autres et renvoient leurs clients au WEB.

Pour ne citer que les derniers, la fermeture annoncée des guichets des gares de Saint-Claude et Morez, celle de la boutique Orange à Saint-Claude sont une illustration supplémentaire de cette déshumanisation.

Or, tous les clients ou usagers ne maîtrisent pas Internet, le tchat, le « geek », le surf ou autres manipulations.

Que deviennent ces usagers aux yeux des entreprises ? Où est la relation, la confiance, le conseil?

Il ne reste plus que l'échange commercial froid et robotisé.

Comment s'étonner ensuite de l'indifférence, de l'ignorance de clients qui n'ont pas la culture de la « Toile ». Bien sûr, il faut vivre avec son temps. Drôle d'époque, si elle ne consiste qu'à ignorer les autres? La Webmania est devenue la nouvelle maladie du siècle, une maladie devenue véritable épidémie dans les entreprises mais aussi en privé. On « tchatte » avec des inconnus à l'autre bout de la France ou du monde et on ignore son voisin de palier.

Vous avez dit « Communication »?

Groupe majoritaire

## Opposition

#### Une nouvelle médiathèque à Saint-Claude

Dès l'automne prochain, Saint-Claude va s'enrichir d'un équipement majeur au service de sa population mais qui va aussi participer à l'embellissement du cœur de ville et renforcer l'attractivité de la capitale du Haut-Jura.

La médiathèque est réalisée par la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude avec un budget prévisionnel de 7 839 000 euros, dont 4 250 000 euros consacrés aux seuls travaux, véritable soutien à l'emploi. Rien que pour les

entreprises sanclaudiennes, c'est plus d'un million d'euros de marchés et 15 000 heures de travail. Cette réalisation exceptionnelle bénéficie d'un montant total de dotations de 5 442 000 euros. Il reste donc 2 397 000 euros à la charge de la Communauté de communes qui compte 22 055 habitants, soit 108 euros par habitant, et, pour un équipement qui doit durer au moins vingt ans, 5,43 euros par an, par habitant.

La Ville de Saint-Claude n'a pas apporté un centime alors que la médiathèque bénéficiera très largement aux Sanclaudiens. L'hostilité de la Municipalité actuelle à l'encontre de la médiathèque incompréhensible. Inqualifiable le blocage des travaux avec le refus d'occupation du domaine public qui fait perdre sept mois et 112 000 euros de subvention de l'Europe liée aux délais de réalisation. Il est temps que cessent ces enfantillages car demain, avec la baisse drastique des dotations de l'État, ni la piscine couverte, ni la Maison de Santé ne verront le jour sans la participation de Saint-Claude qui en sera pourtant encore largement bénéficiaire.

Groupe d'union de la gauche.

# **Prochains rendez-vous culturels...**

#### Dominique Merlet

Dimanche 22 mai 2016 à 17h à la Salle des Fêtes

Élève de Jean Roger-Ducasse, Rose Lejour, Nadia Boulanger et Louis Hiltbrand, Dominique Merlet obtient trois Premiers prix au Conservatoire national supérieur de musique de Paris et un Premier prix au Concours international d'exécution musicale de Genève en 1957.

Il développe ensuite une carrière de concertiste

international. Parallèlement, il mène une activité de pédagogue et de conseiller à Paris et Genève. Sa discographie a été saluée à plusieurs reprises au travers de distinctions telles que le Prix Charles Cros et le Diapason d'or.

À la fois pianiste et organiste, il fut titulaire pendant plus de trente ans de l'un des plus beaux orgues de Paris, celui de l'église Notre-Dame des Blancs Manteaux.



Dominique Merlet revient sur les terres sanclaudiennes pour nous offrir un nouveau récital de piano.

Billetterie ouverte à l'Hôtel de Ville, Service Événementiel municipal (1° étage) : 32, rue du Pré.

Tarif normal: 15 €
Tarif réduit: 12 €

#### Programme:

Beethoven, Franck, Chopin

#### Exposition de Monique Rebuzzi, peinture

Originaire d'Oyonnax, Monique Rebuzzi est peintre amateur. Elle crée de manière autodidacte depuis une quinzaine d'années sans avoir suivi de cours de dessin mais en écoutant les précieux conseils prodiqués par des amis expérimentés. L'inspiration lui vient essentiellement de la nature qu'elle affectionne et observe attentivement depuis son enfance passée à la campagne. Ce sens du détail acéré et minutieux résulte également de sa pratique de la peinture sur porcelaine exigeant finesse, dextérité et précision. Sa minutie, son sens de l'observation et son expérience l'amènent aujourd'hui à encadrer divers ateliers





de peinture auprès de centres sociaux. Monique Rebuzzi expose régulièrement dans la région oyonnaxienne, ses travaux ont d'ailleurs remporté plusieurs prix.

Exposition ouverte du 6 au 28 mai, du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Au Caveau des artistes, accès par l'Office de Tourisme : 1, avenue de Belfort. Entrée libre et gratuite. Service Événementiel

Monique Rebuzzi sera présente au Caveau des artistes les vendredis après-midis du 6 au 28 mai.

Tél. 03 84 41 42 62

### Agenda

#### Fête de quartier Samedi 28 mai

À partir de 14h aux Avignonnets Animations diverses Gratuit – Ouvert à tous Centre social multisites Tél. 03 84 45 22 97

#### XXXI° Festival de musique du Haut-Jura Du 5 au 24 juin



Retrouvez le programme complet sur www.fmhj.com Réservations : Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude

Tél. 03 84 45 34 24

# **Fête patronale Du 11 au 15 juin**Place du 9 avril 1944



#### Fête de la musique Mardi 21 juin



Soirée musicale et conviviale

En présence de divers groupes de musique pour un programme éclectique

Rues du centre-ville piétonnes

Programme complet prochainement disponible sur www.saint-claude.fr Service Événementiel Tél. 03 84 41 42 62

#### Semaine du Sport Du 28 juin au 1<sup>er</sup> juillet



Place du 9 avril 1944
Animations multisports
Découverte, initiation,
démonstrations et défis
Trophée des Champions:
vendredi 1er juillet en soirée
Service Événementiel
Tél. 03 84 41 42 62

#### Faites du vélo Samedi 2 iuillet

Place du 9 avril 1944 Parcours découverte

Essais de vélos à assistance électrique (VAE), de vélos couchés, de vélos tandems.

Pour les plus jeunes : activités ludiques avec vélos pour enfants

Randonnée cyclotouriste à 14h au départ de Château des Prés pour un tour du Lac de l'Abbave.

Buvette et restauration. Cyclo-Club de Saint-Claude Tél. 03 84 45 41 98

#### Trail UTTJ : Un Tour en Terre du Jura 14, 15 et 16 juillet



Au départ de Saint-Claude Prologue + 2 étapes avec bivouac

120 km et 6 800 m de dénivelé

Course en solo ou en relais duo

Informations et inscriptions : www.utti.fr



# Opération Ville propre



Chaque année, le Service Propreté municipal collecte 1,2 tonne de déchets sur l'espace public de la commune de Saint-Claude. Pourtant, la propreté des rues et des espaces verts est l'affaire de tous, pour le bien-être de chacun et la mise en valeur de notre cité.

Avec l'arrivée du printemps, le mercredi 6 avril dernier, le Service Politique de la Ville/Agenda 21, en partenariat avec le SICTOM du Haut-Jura et l'Office Public de l'Habitat de Saint-Claude, a mis en place l'Opération Ville propre.

Petits et grands ont ainsi été invités à se mobiliser pour nettoyer deux secteurs de la ville situés dans les quartiers de la Côte Joyeuse et des Avignonnets. Le matériel pour le ramassage (sacs, gants, pinces, etc.) était mis à disposition.

À l'issue du ramassage, un goûter a été offert par la Municipalité. Ce temps de convivialité a permis de revenir sur l'action menée et les enjeux autour de la gestion des déchets.

Au total, près de 200 kg de déchets ont été ramassés sur les deux sites. La Municipalité remercie vivement l'ensemble des participants.



Il est rappelé à chaque citoyen qu'en vertu de l'arrêté municipal du 28 avril 2015, les dépôts sauvages de déchets (ordures ménagères, encombrants, cartons, métaux, gravats...) et décharges brutes d'ordures ménagères sont interdits sur l'ensemble des voies et espaces publics et privés de la commune, sous peine d'une amende pouvant atteindre plusieurs milliers d'euros.



Le dépôt des déchets ménagers et assimilés doit être effectué dans les récipients de collecte destinés à cet effet, soit à l'intérieur des conteneurs semi-enterrés, soit à l'intérieur des conteneurs roulants fournis par le SICTOM du Haut-Jura et dans le respect du tri sélectif des déchets (www.letri.com).

En conséquence, <u>les encombrants</u> (tels que frigos, machines à laver, matelas, meubles, etc.) <u>doivent être déposés en déchetterie</u> et non pas à même le sol à proximité des conteneurs semi-enterrés ou des bacs.

■ Déchetterie de Saint-Claude : 17, rue des Frères Lumière

Ouvert du lundi au samedi inclus, de 8h15 à 12h45 et de 13h15 à 17h.

■ Toutes les informations sur : www.sictomhautjura.letri.com

